

IMPORTANT

- Vous devez faire remplir le formulaire [Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale](#) par le salarié.
- Vous devez ensuite faire parvenir ce formulaire à la CCQ avec votre demande d'exemption.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. EMPLOYEUR

| | |
|----------------------|-------------------|
| Nom de l'entreprise* | |
| N° employeur* | N° de téléphone* |
| N° de cellulaire | N° de télécopieur |

2. SALARIÉ

| | | |
|--------------|------|---------|
| N° de client | Nom* | Prénom* |
|--------------|------|---------|

3. OBLIGATIONS

- La personne exécutant des travaux nouvellement assujettis peut faire une demande d'exemption à ce titre si les critères sont rencontrés
- La demande doit être formulée au plus tard 12 mois suivant la date du nouvel assujettissement
- Une exemption délivrée à ce titre est valide pour :
 - Les travaux nouvellement assujettis tels qu'identifiés à l'exemption
 - 12 mois suivant la date d'émission
 - La région de placement inscrite à l'exemption
 - Pour tout employeur

4. DEMANDE

Veuillez joindre à la demande les documents exigés et inscrire les renseignements demandés

- Preuves d'au moins 300 heures d'expérience pertinente se rapportant aux travaux nouvellement assujettis et travaillées au cours des 12 mois précédants la date du nouvel assujettissement.
Dans certains cas, pour démontrer ces heures, la CCQ se réserve le droit de vous demander les lettres de vos employeurs décrivant les travaux effectués et des preuves monétaires tel que : relevés d'impôts, relevés de paie.
- Attestation de réussite du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (seulement lors d'une demande initiale)

Si vous effectuez au moins 1 000 heures de travail depuis la délivrance initiale de cette exemption, la CCQ pourrait vous délivrer un certificat de compétence apprenti ou occupation. Dans ce cas, vous devrez démontrer que vous possédez les préalables scolaires requis pour le métier visé par la demande.

5. PAIEMENT DES FRAIS DE 100 \$

| | |
|--|--|
| Payé par <input type="checkbox"/> Employeur <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Argent au compte | Méthode <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Carte de crédit |
| N° carte crédit | <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Date d'expiration |
| Nom du détenteur de la carte de crédit | Signature du détenteur de la carte de crédit |

Veuillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives, s'il y a lieu, à l'adresse ci-dessous.

Commission de la construction du Québec
C. P. 2010, succ. Chabanel
Montréal (Québec) H2N 0C3